

Communiqué de presse
Le 19 octobre 2018

Conseil métropolitain du 19 octobre 2018

Sites d'excellence de la Métropole Européenne de Lille : Euralimentaire accélère son développement

Le Conseil Métropolitain a adopté ce jour une feuille de route renforcée pour le développement d'Euralimentaire, le site d'excellence de la MEL dédié aux produits frais, locaux et à leur logistique. Lancé en 2016, Euralimentaire accélère son développement en s'appuyant notamment sur la mutation du MIN.

Un nouveau positionnement stratégique et des objectifs actualisés

Initié conjointement en 2016 par la MEL et la SOGEMIN, Euralimentaire a pour vocation **de booster l'emploi et la création d'entreprises innovantes dans le champ des produits frais sur le territoire**. Pivot d'une politique alimentaire métropolitaine, le site d'excellence s'appuie sur l'actuel Marché d'Intérêt National (MIN/ZAMIN) de Lomme, le plus grand marché de gros (fruits, légumes, fleurs) français après Rungis, créé en 1972. Première étape du projet, un axe dédié à l'incubation de startups complète l'offre depuis 2017 : **18 startups sont incubées à ce jour, représentant 50 emplois**.

Sur cette base, la MEL a proposé une montée en puissance partenariale du projet. L'évolution de la feuille de route et des objectifs d'Euralimentaire prend désormais en compte les enjeux de l'évolution du MIN pour garantir sa pérennité et répondre au développement de l'agro-écologie ainsi qu'à la demande croissante des consommateurs en matière de « bien manger ».

« Avec Euralimentaire, dernier né de nos sites d'excellence, la MEL donne la priorité à l'innovation, au développement d'entreprises et à l'emploi dans un secteur agro-alimentaire en pleine mutation avec un objectif central qui est le « bien manger » pour répondre aux exigences croissantes et légitimes des métropolitains. Le Conseil métropolitain donne un coup d'accélérateur au site d'excellence avec l'engagement de projets opérationnels (plateforme logistique, hôtel d'entreprises, vente des cases du MIN aux grossistes qui se porteraient acquéreur...) et la signature d'une convention partenariale portant engagement et mobilisation collective de la SOGEMIN, de la Chambre des grossistes du MIN, de la Chambre régionale d'agriculture et de la Chambre des métiers et de l'artisanat. » déclare Frédérique Seels, Vice-présidente de la MEL en charge de l'économie

Deux projets essentiels au développement du site :

- **Une plateforme logistique optimisée**

Ce sujet est confié à Euralogistic Il vise à **renforcer le rôle du MIN dans la livraison du dernier kilomètre**, à la fois dans le cadre du Centre Multimodal de Distribution Urbaine, mais également sur l'organisation de plateformes de ramassage des produits locaux, qui pourront être utilisées également comme plateformes de livraisons des clients éloignés.

Par ailleurs, les partenaires s'engagent à accompagner le développement de la **création d'Efresh, concept de « place de marché » couplée à un service de livraison en deux heures après commande par Internet**. Ce service sera destiné à l'ensemble des commerçants et artisans des métiers de bouche de la métropole.

- **la construction d'un hôtel d'entreprises**

L'incubation / accélération de startups depuis 2017 au sein du MIN a **insufflé une forte dynamique en termes de créations d'emplois**. Elle a créé, d'une part, un **engouement de nombreuses autres startups** exogènes intéressées par l'opportunité de se développer sur le site, et d'autre part, une **demande en matière de parcours résidentiel pour les entreprises issues de cette incubation**. Il est donc envisagé la construction, sur site, d'un hôtel d'entreprises.

Le MIN présente une première solution d'offres à moyen terme (2019) de par sa reconfiguration, où naitront des opportunités immobilières supplémentaires répondant au développement d'Euralimentaire. Cette offre sera préalable à celles des fonciers à urbaniser économiquement, dans le cadre du projet d'aménagement (2022-2023) de l'ensemble du secteur.

À propos de la MEL

Située au cœur de l'Europe, à 1h des capitales Paris, Bruxelles et Londres, la Métropole Européenne de Lille rassemble 90 communes et 1,2 million d'habitants sur un territoire à la fois urbain et rural. Créée en 1968, elle est présidée par Damien Castelain depuis le 18 avril 2014 et agit notamment dans les domaines suivants : transport, logement, économie, aménagement et urbanisme, politique de la ville, eau, énergie, déchets, cadre de vie, sport... Territoire au riche passé industriel, la Métropole Européenne de Lille a toujours su faire preuve de créativité pour se réinventer, ce qui lui vaut d'avoir été désignée Capitale Mondiale du Design pour l'année 2020.

Retrouvez la MEL sur :  

Contact presse :

Claire Levrat

Attachée de presse

03 20 21 35 22 - clevrat@lillemetropole.fr